

DES MARCHES

Le marché non réglementé Alternext a été créé par Euronext il y a dix jours

La vague des transferts du Marché libre est lancée

- Le courtier en énergie Poweo sera demain la première société à rejoindre Alternext.
- Son cas pourrait faire école.
- Et le Marché libre pourrait se recentrer sur l'amorçage.

Poweo ouvre la marche. Le distributeur d'électricité pour les PME sera demain la première société du marché libre à passer sur Alternext, le marché non réglementé, mais « organisé » lancé par Euronext voilà dix jours (le 17 mai). Après CBo Territoria et Meilleurtaux, Poweo sera la troisième société cotée sur ce marché destiné à attirer les PME. Cette première pourrait augurer d'une véritable vague de fond.

D'ores et déjà, plus d'une dizaine de sociétés du marché libre auraient, selon nos informations, manifesté leur intérêt à rejoindre Alternext. Euroland Finance, qui envisage un transfert d'ici à 2006, affirme ainsi travailler en tant que listing sponsor au transfert de la SSI Homsys et de la Compagnie Financière de Deauville (CFD). Parmi les autres candidats, Fabrice Rosset, le président du directoire d'Adomos, un site Internet spécialisé dans l'investissement immobilier, espère pouvoir réaliser son transfert « avant le 15 juillet ». « Les vingt plus belles sociétés du marché libre vont vite migrer vers Alternext », prévient Yannick Petit, président d'Avenir Finance Corporate.

Pour Damien Rahier, directeur marché et entreprise chez Portzamparc, « les entreprises qui veulent montrer qu'elles jouent le jeu de la Bourse vont choisir Alternext ». Le

passage sur le marché « organisé » serait donc une l'aboutissement d'une « démarche qualitative ». C'est ce qu'affirme François Rosset, pour qui il est naturel de rejoindre un marché dont l'image correspond à la réalité de l'entreprise en termes de liquidité et de transparence. Mais c'est aussi le moyen de s'ouvrir à de nouveaux investisseurs. Poweo ne pouvait prétendre à l'EuroList, la liste unique regroupant depuis février l'ensemble des valeurs admises au marché réglementé, en raisons de ses pertes. Mais, souligne son directeur général Frédéric Granotier, nombre d'investisseurs anglo-saxons qui n'ont pas le droit d'investir sur le Marché libre mais peuvent intervenir sur Alternext, ont demandé ce transfert.

Qualité et transparence. Le risque d'un effet « dépréciatif » d'Alternext sur le marché libre est donc bien réel. « Seules les entreprises de très petites tailles ou celles qui n'ont pas été capables d'évoluer resteront sur le marché libre », analyse Robert de Vogüé, président d'Arkeon Finance. Et comme Alternext pourrait devenir synonyme de qualité et de transparence, « il existe un risque de marginalisation du marché libre », reconnaît Yannick Petit.

LES SOCIÉTÉS LES PLUS ACTIVES DU MARCHÉ LIBRE

	Capitaux échangés en M€ (1)	Capitalisation en M€ (2)	Transfert envisagé vers
1. POWEO	31,3	102,3	ALTERNEXT
2. AIROX	19,4	58,5	EUROLIST
3. ACADOMIA	14,8	87,5	EUROLIST
4. CFD	8,9	39,1	ALTERNEXT
5. THEOLIA	6,9	60,9	EUROLIST
6. ADOMOS	6,3	38,5	ALTERNEXT
7. MANDRIVA	4,5	40,0	EUROLIST
8. CAPELLI	3,5	88,0	NC
9. BODY ONE	3,4	12,8	ALTERNEXT
10. PGO AUTOMOBILES	1,8	7,9	NC

(1) Du 1/1 au 25/05/05. (2) Au 25/05/05.

Le Marché libre se limiterait-il aux inscriptions, à l'initiative des minoritaires ou au règlement des problèmes de succession des dirigeants ? Rien n'est moins sûr. D'abord, force est de constater qu'il n'existe pas actuellement de « vent de désertion » du Marché libre au profit d'Alternext. « Les entreprises préfèrent observer avant de se lancer », explique Ilana Sayag, présidente de CFD Corporate Finance. Surtout, la mise en place d'un « parcours boursier » en trois marchés peut permettre au marché libre de trouver sa voie en se

débarassant de sa mauvaise réputation.

Cyril Temin, responsable de l'ingénierie financière d'Euroland Finance, y voit un futur « marché d'amorçage » pour les très petites sociétés. Déjà, affirme-t-il, les candidats à l'inscription sur ce marché se font plus nombreux. C'est sans doute le pari que fait Euronext.

Pour preuve, la Bourse paneuropéenne a lancé à l'automne dernier un marché libre à Bruxelles. Histoire, peut-être, d'attirer les PME du Benelux vers Alternext. Romaric Godin

focus UN PROJET D'EXONÉRATION FISCALE DÉPOSÉ À BERCY

Pressions pour une réforme de la fiscalité sur les petites valeurs

■ Pour nombre d'émetteurs et d'investisseurs, l'Alternative Investment Market (AIM), le marché « organisé » britannique qui a fêté ses dix ans d'existence et ses mille introductions, devait être un modèle pour Alternext. Mais le succès de l'AIM repose en grande partie sur des avantages fiscaux accordés aux investisseurs particuliers et institutionnels. D'où la volonté de certains, comme le groupe de défense des PME cotées MiddleNext, de faire pression sur Bercy pour amener une évolution de la fiscalité sur les petites valeurs.

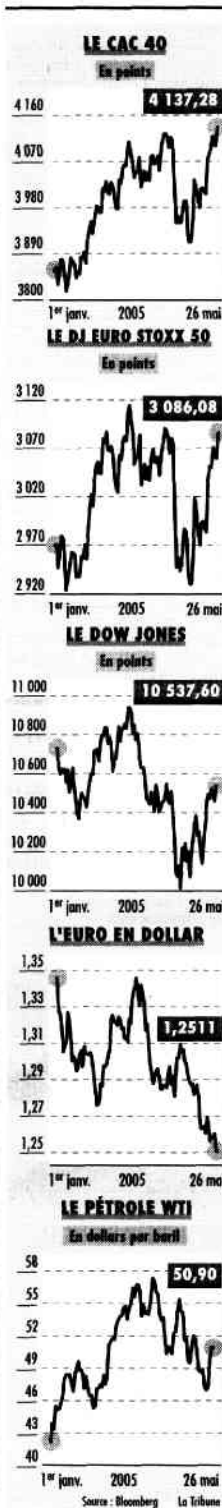
Un premier succès avait été obtenu en septembre dernier avec l'exonération de l'impôt de Bourse pour l'ensemble des sociétés ayant une capitalisation inférieure à 150 millions d'euros. Mais un autre combat est en cours : celui d'obtenir l'exonération de l'impôt sur les plus-values long terme réalisées sur ces mêmes sociétés de moins de 150 millions d'euros de capitalisation.

Un projet dans ce sens a été déposé le 18 mai dernier sur le bureau de Jean-François Copé, le ministre du Budget, par MiddleNext. L'idée de son président

Bruno Vanryb est d'utiliser la réforme de la fiscalité des plus-values long terme qui a été annoncée l'an dernier par Jacques Chirac. Ce projet, qui sera intégré dans la loi de finances 2006, prévoit une exonération fiscale progressive de ces plus-values long terme, jusqu'à la disparition de l'impôt à l'horizon 2007. Pour Bruno Vanryb, il s'agit simplement d'accélérer le mouvement pour les petites valeurs. Selon lui, son projet, qui ne concerne que les investisseurs institutionnels, bénéficiera autant aux PME cotées qu'aux investisseurs et à l'Etat. Sans compter qu'il pourrait s'agir d'un élément décisif du succès futur d'Alternext en lui permettant d'être très compétitif par rapport à l'AIM.

Reste à connaître l'impact de cette proposition. A Bercy, on confirme le projet de défiscalisation des plus-values, mais on se refuse à préciser si une clause spéciale est prévue dans le cas des petites valeurs. De son côté, Bruno Vanryb se montre optimiste en affirmant que sa proposition a été « bien reçue » par le ministère du Budget.

R. G.



ZOOM
Poweo, un an de succès
Inscrit sur le marché libre sans visa de l'AMF le 26 février 2004, Poweo est devenu la vedette du marché libre. Leader en terme d'échanges, premier en terme de volumes échangés et dixième en terme de capitalisation de ce marché, le groupe a finalement obtenu un visa lors de sa levée de fonds de 7 millions d'euros en 2004. Dirigé par le candidat à la présidence du Medef Charles Beigbeder, Poweo a su séduire les investisseurs en gagnant 174 % depuis son inscription.

Retrouvez tous les indices sur www.latribune.fr/bourse